

**2012\_A086**

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Ressources - Modalités d'accompagnement des projets potentiels - Appel à projet**

Le 31 mai 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel – AREZKI Alain – BARRET Guy – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOYER Michel – BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BRUNET Danièle – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DI CARO Sylvaine – DILLINGER Laurent – DUFOUR Jean-Pierre – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GROSDÉMANGE Gérard – GUEZ Daniel – GUINIERI Frédéric – JAUME Emmanuelle – JOISSAINS Sophie – JONES Michèle – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTIN Régis – MATAS Henri – MAURICE Jany – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MOYA Patrick – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Lilliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – PORTE Henri-Michel – RIVET-JOLIN Catherine – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VENEL Gérard – VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** ARNAUD Christian suppléé par HARDY Alain – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – MOUGIN Jacques suppléé par GAUSSEN René – MUSSET Alain suppléé par PLAZANET Josiane – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien – VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités**

**Territoriales :** BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PIERRON Lilliane – BOULAN Michel donne pouvoir à TRINQUIER Noëlle – BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DECARA Yannick donne pouvoir à TAULAN Francis – DESCLOUX Odette donne pouvoir à LICCIA Marcel – DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRUNET Danièle – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à CHEVALIER Eric – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BENON Charlotte – LOUIT Christian donne pouvoir à GERACI Gérard – MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri – MICHEL Claude donne pouvoir à PORTE Henri-Michel – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à AREZKI Alain – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Claude donne pouvoir à SANGLINE Bruno – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à PAOLI Stéphane – TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BABULEAUD Jean-Pierre – BAUTZMANN Marcel – BOUTILLOT Guy – BUCKI Jacques – CATELIN Mireille – CHORRO Jean – CONTE Marie-Ange – DEMENGE Jean – DEVAUX Pierre – DUPERREY Lucien – FENESTRAZ Martine – HAMARD-OLMI Nadira – MAURET Jacques – ROUARD Alain

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 31 MAI 2012**

Rapporteur : Michel BOULAN

**Thématique : Collecte et traitement des déchets**

**Objet : Ressourceries – Modalités d’accompagnement des projets potentiels -  
Appel à projet  
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

L'étude lancée par la Communauté du Pays d'Aix relative à l'identification des potentialités de développement de « Recycleries-Ressourceries® » a mis en avant l'existence des conditions permettant de voir émerger des projets de réemploi sur le territoire. Il est proposé d'établir les modalités d'interventions de la Communauté du Pays d'Aix dans ce domaine et de décider du lancement d'un Appel à Projet pour identifier les éventuels futurs partenaires.

**Exposé des motifs :**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est engagée depuis 2010 dans un programme local de prévention des déchets. En parallèle, elle a engagé une étude visant à identifier les potentialités de développement des projets de type «recyclerie-ressourcerie®» sur son territoire.

La recyclerie ou ressourcerie® est une structure de prévention des déchets, de réemploi et de recyclage qui repose sur 4 fonctions :

- La collecte (à domicile sur RDV, sur apport volontaire, en déchèterie) qui permet de rendre un service de proximité aux habitants en collectant les objets dont ils n'ont plus usage (déchet).
- La valorisation en atelier qui permet de valoriser au maximum les objets collectés après différents tests et nettoyage en premier lieu par réemploi, par réutilisation et enfin par recyclage (après démantèlement d'objets pour en extraire des matériaux recyclables).
- La revente qui permet de donner une nouvelle vie aux objets, en les proposant à des prix moins élevés que neufs, les rendant accessibles à des ménages à bas revenus.
- La sensibilisation qui permet à tout public de connaître les bons gestes à adopter pour réduire ses déchets (réflexion au moment de l'achat, éco-gestes, réemploi, recyclage, compostage).

L'étude réalisée a permis d'établir un diagnostic territorial (repérage des potentialités, des gisements à valoriser, des acteurs susceptibles de s'y impliquer...), et d'apporter des éléments pour la définition d'une stratégie de soutien de la Communauté du Pays d'Aix aux activités de réemploi-réutilisation.

Cette étude, dont une synthèse est proposée en annexe, a mis en avant l'existence d'un potentiel de 544 tonnes d'objets réemployables dans les flux apportés en déchèteries, ce qui laisse la place à un minimum de deux ressourceries sur le territoire, une dans la moitié Nord et une dans la moitié Sud.

Après discussion en commission Déchets Ménagers, il est proposé de définir les principes du soutien de la Communauté aux initiatives de type « recyclerie-ressourcerie » selon les modalités suivantes :

- donner l'accès gratuit au gisement d'objets réemployables réceptionnés sur les déchèteries communautaires [En ce sens la Communauté inscrit son intervention dans la définition du « réemploi » au sens de l'article L541-1-1 du code de l'environnement : « Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus »]. Certaines déchèteries du territoire pourront être équipées par la Communauté d'un caisson de réemploi ;

- laisser l'accès aux déchèteries pour la fraction des déchets non valorisés, issus du gisement des objets réemployables :
  - collectés sur les déchèteries communautaires ;
  - ramassés lors d'éventuelles collectes sur rendez-vous organisées sur le territoire communautaire par la « ressourcerie » à son initiative ;
  - déposés directement par la population sur le site de la « ressourcerie » ;
  
- mettre en place des actions de communication autour des activités de réemploi, notamment en les intégrant dans le dispositif de communication de la CPA (possibilité pour les usagers de déposer des objets sur les déchèteries, ou en apport volontaire sur les sites des structures de réemploi, explication du rôle des structures de réemploi dans les politiques de prévention des déchets, guide du réemploi listant les structures en activité et leur offre...).

Afin de connaître les porteurs de projets de Réemploi pouvant s'inscrire dans ces modalités, et ainsi sélectionner une ou plusieurs structures de réemploi potentiellement partenaire, il est proposé de lancer un Appel à Projet ad'hoc.

Les propositions seront utilement examinées au regard des critères suivants :

- Etendue des activités mises en œuvre (collecte, regroupement, réparation, démantèlement, revente,..),
- Taux de valorisation estimé par catégorie de déchets,
- Organisation mise en oeuvre pour assurer la traçabilité des objets collectés,
- Type et nombre d'emplois créés,
- Ancrage territorial de la structure,
- Actions envisagées en matière d'éducation à l'environnement,

Ce partenariat pourra par la suite se matérialiser par une convention écrite fixant les obligations de chacune des parties avec en particulier la mise en place du suivi des quantités d'objets collectées et traitées par la ou les «ressourceries».

Le choix des éventuels partenaires et le contenu exact des conventions en découlant seront soumis à la validation du Bureau Communautaire.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 mai 2012 ;

VU l'avis de la Commission Déchets Ménagers en date du 26 mai 2011 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** du lancement d'un appel à projet en vue de pouvoir sélectionner une ou plusieurs structures de réemploi potentiellement partenaires de la Communauté du Pays d'Aix ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

# ETUDE RESSOURCERIE CPA BILAN DU DIAGNOSTIC réalisé par CAP3C

## Introduction

La Communauté du Pays d'Aix (CPA) regroupe 34 communes et compte plus de 360 000 habitants.

Elle gère 18 déchèteries qui ont reçu en 2010 plus de 600 000 visites pour près de 100 000 tonnes de déchets, valorisés à 80 % (valorisation matière, compostage,...).

La collecte organisée des encombrants en porte à porte varie selon les communes (en général une collecte par mois sur rdv). Ces encombrants sont pour la majorité amenés et triés sur les déchèteries.

Le diagnostic a permis d'évaluer le gisement potentiellement valorisable par réemploi collecté en déchèterie qui peut se répartir selon 4 secteurs géographiques :

- Secteur centre (Aix en Provence (déchèterie et centre de transfert)
- Secteur nord (Le Puy Ste Réparate, Pertuis, Peyrolles, St Paul lez Durance, Venelles, Eguilles, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Rognes, St Cannat)
- Secteur Sud est (Meyreuil, Puyloubier, Rousset)
- Secteur Sud Ouest (Bouc Bel Air, Les Pennes Mirabeau, Vitrolles)

## Évaluation du gisement à collecter et à valoriser

Le tonnage total à collecter et à valoriser provenant des déchèteries de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a été estimé à 544 tonnes pour le volet réemploi.

	Déchets visés (T)	Valorisation matière (T)	Réemploi (T)
Centre	6 501 T	327 T (5%)	110 T (1,7%)
Nord	14 900 T	694 T (4,7%)	225 T (1,5%)
Sud Ouest	8 418 T	489 T (5,8%)	134 T (1,6%)
Sud Est	4 986 T	253 T (5%)	75 T (1,5%)
<b>Total</b>	<b>34 805 T</b>	<b>1 763 T (5%)</b>	<b>544 T (1,6%)</b>

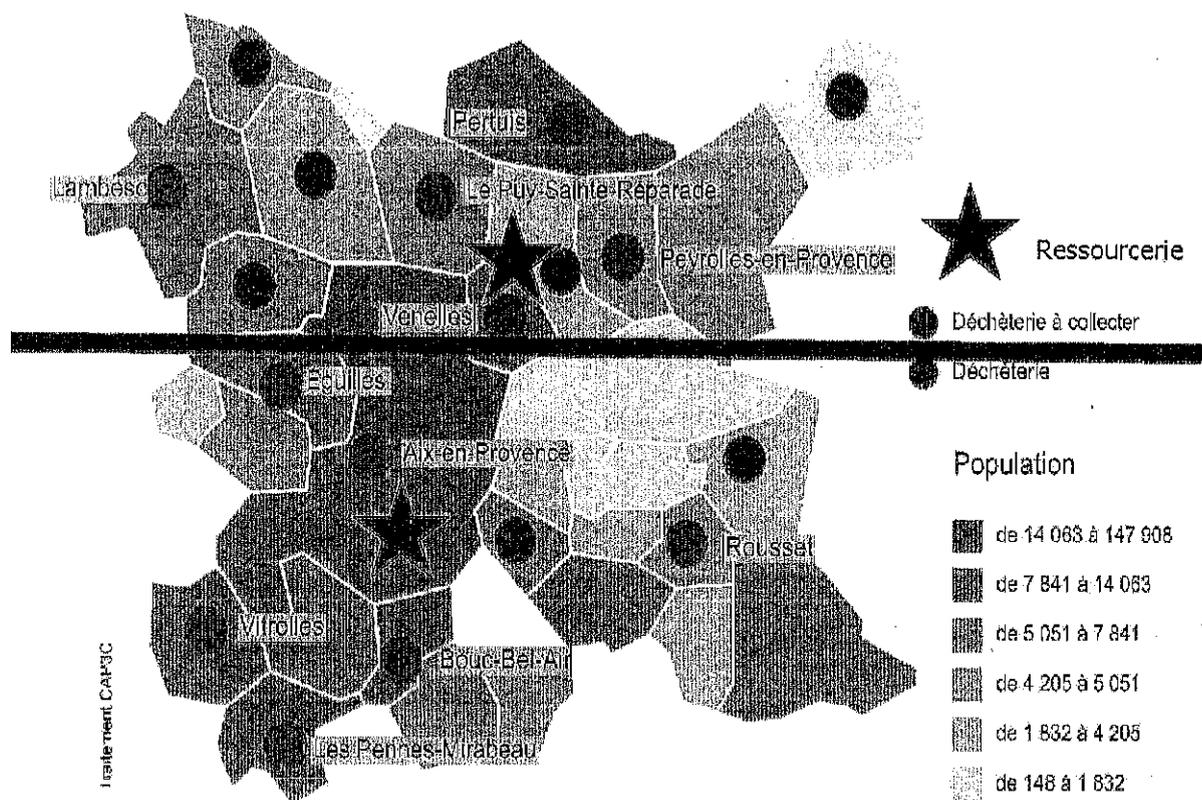
métaux, bois, DEEE

\* Encombrants,

\*\* dont les 2000T du CT Parade (collecte encombrants)

Le diagnostic a conduit à proposer deux hypothèses pertinentes d'implantation de nouvelles activités recyclerie-ressourcerie:

- une implantation dans le secteur Nord-CPA,
- une implantation dans le secteur Sud-CPA.



### L'estimation du gisement potentiel pour l'implantation Sud CPA

La zone de collecte concerne 6 déchèteries des secteurs centre, Sud Est et Sud Ouest (sur les 8 qui se trouve dans le secteur, les 2 autres n'étant pas adaptées pour la mise en place d'une collecte d'objets réemployables). Ces 6 déchèteries représentent 93% du tonnage total issu des 4 flux susceptibles de contenir des objets réemployables (encombrants, bois, métaux, DEEE) sur les 8 déchèteries du secteur Sud de la CPA.

Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés en 2010 sur les 6 déchèteries du secteur de collecte sud CPA pour les 4 flux susceptibles de contenir des objets réemployables.

On estime la population de ce secteur à 239 200 habitants (population 2008).

Commune	Encombrants	Métaux	Bois	DEEE	GEM HF	GEM F	Ecrans	PAM
Aix-en-Provence	4 609 t	405 t	1319 t	167 t	57 t	46 t	38 t	26 t
Les Pennes-Mirabeau	2 692 t	163 t	0 t	0 t				
Rousset	2 516 t	137 t	787 t	96 t	13 t	39 t	42 t	2 t
Bouc-Bel-Air	1 982 t	282 t	961 t	125 t	40 t	37 t	31 t	17 t
Vitrolles	1 514 t	117 t	562 t	21 t	4 t	9 t	5 t	2 t
Éguilles	1 342 t	227 t	614 t	69 t	9 t	24 t	18 t	18 t
<b>Total</b>	<b>14 654 t</b>	<b>1 333 t</b>	<b>4 243 t</b>	<b>478 t</b>	<b>125 t</b>	<b>155 t</b>	<b>134 t</b>	<b>64 t</b>

Illustration 1: Source : CPA, Service Déchets, données 2010

Le tonnage de 4 609 tonnes d'encombrants pour Aix en Provence comprend les 2 000 tonnes amenées sur le centre de transfert et issus de la collecte en porte à porte. Le tonnage d'encombrants de la déchèterie d'Aix en Provence est de 2 609 tonnes pour l'année 2010.

A partir des tonnages effectivement collectés sur une année complète (et pour une période récente), on estime des quantités d'objets réemployables à collecter, en utilisant des ratios de référence fournis par des structures de réemploi en activité.

Sur ce secteur de collecte, on obtient un tonnage réemploi objet estimé à 304 tonnes/an soit 1,27 kg/an/habitant (1,47% du tonnage collecté pour les 4 flux).

Le tableau ci-dessous présente les résultats détaillés de cette simulation.

	encombrants	métaux	bois	D3E	TOTAL	
tonnage déchèteries	14 654	1 333	4 223	478	20 688	86,57 kg/hb/an
détournement	1 169	66	99	12	1 345	
réemploi objets	127	66	99	12	304	
valo matière	1 041				1 041	
% détournement	8,0%	4,9%	2,3%	2,6%	6,5%	
% réemploi objets	0,9%	4,9%	2,3%	2,6%	1,5%	1,27 kg/hb/an

Illustration 2: Résultats de la simulation sur le secteur sud CPA, traitement Cap3c

Le secteur Sud CPA en quelques points clés :

- > Population : 239 200 habitants, fournisseurs d'objets à réemployer, clients potentiels du magasin, éco-citoyens mobilisés dans le cadre des actions de sensibilisation.
- > Gisement : 304 tonnes d'objets réemployables (1,47%), 1 041 tonnes de matériaux à recycler après démantèlement d'objets multi-matériaux (7% du tonnage encombrants).

### L'estimation du gisement potentiel pour l'implantation Nord CPA

La zone de collecte concerne 5 déchèteries (sur les 10 du secteur, les 5 autres étant peu adaptées à la mise en place d'une collecte d'objets réemployables), pouvant être dotées d'un caisson de réemploi collecté régulièrement par les agents de la recyclerie.

Ces 5 déchèteries représentent 77% du tonnage total issu des 4 flux susceptibles de contenir des objets réemployables (encombrants, bois, métaux, DEEE) sur les 10 déchèteries du secteur Nord de la CPA.

Le tableau ci-après présente les tonnages collectés en 2010 sur les 5 déchèteries du secteur de collecte nord CPA pour les 4 flux susceptibles de contenir des objets réemployables.

On estime la population de ce secteur à 65 498 habitants.

Commune	Encombrants	Métaux	Bois	DEEE	GEM HF	GEM F	Ecrans	PAM
Pertuis	2 411 t	309 t	731 t	85 t	7 t	28 t	43 t	6 t
Lambesc	1 446 t	88 t	289 t	14 t	1 t	2 t	9 t	2 t
Venelles	1 250 t	403 t	655 t	214 t	83 t	42 t	47 t	42 t
Le Puy-Sainte-Réparate	691 t	41 t	125 t	11 t	2 t	4 t	6 t	0 t
Peyrolles-en-Provence	610 t	85 t	229 t	18 t	5 t	6 t	7 t	0 t
<b>Total</b>	<b>6 408 t</b>	<b>926 t</b>	<b>2 029 t</b>	<b>341 t</b>	<b>98 t</b>	<b>81 t</b>	<b>111 t</b>	<b>51 t</b>

Illustration 3: Source : CPA, Service Déchets, données 2010

A partir des tonnages effectivement collectés sur une année complète (et pour une période récente), on estime des quantités d'objets réemployables à collecter, en utilisant des ratios de référence fournis par des structures de réemploi en activité.

Sur ce secteur de collecte, on obtient un tonnage réemploi objet estimé à 146,6 tonnes soit 2,24 kg/an/habitant (1,51% du tonnage collecté pour les 4 flux).

Le tableau ci-dessous présente les résultats détaillés de cette simulation.

	encombrants	métaux	bois	D3E	TOTAL	
tonnage déchèteries	6 408	926	2 029	341	9 704	148,15 kg/hb/an
détournement	515	31	46	10	602	
réemploi objets	60	31	46	10	147	
valo matière	455				455	
% détournement	8,0%	3,3%	2,3%	2,9%	6,2%	
% réemploi objets	0,9%	3,3%	2,3%	2,9%	1,5%	2,24 kg/hb/an

Illustration 4: Résultats de la simulation sur le secteur sud CPA, traitement Cap3c

Le secteur Nord CPA en quelques points clés :

- > Population : 65 498 habitants, fournisseurs d'objets à réemployer, clients potentiels du magasin, éco-citoyens mobilisés dans le cadre des actions de sensibilisation.
- > Gisement : 147 tonnes d'objets réemployables (1,5%), 455 tonnes de matériaux à recycler après démantèlement d'objets multi-matériaux (7% du tonnage encombrants).

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Ressourceries - Modalités d'accompagnement des projets potentiels - Appel à projet**

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	130
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	130
Majorité absolue	66
Pour	130
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



07 JUIN 2012